

**Délibération n°CA-2020-136 de la séance à distance du conseil d'administration
du 19 novembre 2020 relative au contrat d'adhésion 2020 et la convention de
financement du consortium PEC**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

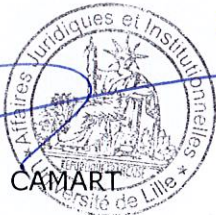
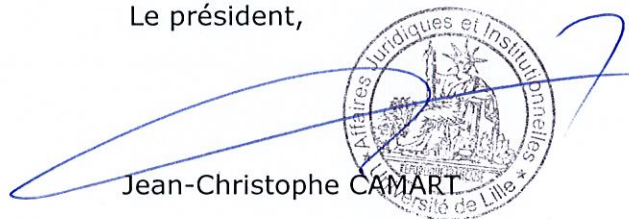
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,
Vu les statuts de l'Université de Lille,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par voie électronique, avec 26 participants, 23 voix pour, 3
abstentions,

APPROUVE le contrat d'adhésion 2020 et la convention de financement du consortium PEC, tels
que présentés dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Lille, le 19 novembre 2020

Le président,



Jean-Christophe CAMART

Consortium PEC

Contrat d'adhésion 2020

Entre

L'Université Toulouse 3 – Paul Sabatier, gestionnaire du consortium PEC, sise 118 Route de Narbonne, 31062

Toulouse cedex 09 - SIRET n°193 113 842 000 10

Représentée par son Président, le **Professeur Jean-Marc BROTO**

Pour le compte du consortium PEC représenté par Isabelle LLANTIA-SUHARD, présidente du consortium PEC

Et

L'université ou l'établissement : Université de Lille

Sise à 42 rue Paul Duez à Lille 59000

Représenté (e) par Jean-Christophe CAMART –Président de l'Université

Préambule :

« Les parties considèrent que leur collaboration est fondée sur la volonté de coopérer les unes avec les autres, et que cette convention est signée afin de développer la démarche et plateforme « Portefeuille d'Expériences et de Compétences » dans l'organisme signataire. »

Chaque membre doit respecter toutes les dispositions de la convention de consortium, du dispositif et toutes les décisions mises en exécution de celui-ci.

L'établissement adhérent s'engage :

- › à mettre en œuvre, dans son établissement, les moyens pour réaliser les schémas opérationnels et organisationnels qui structurent la démarche et la contextualisation de la plateforme PEC
- › à respecter la charte déontologique PEC (annexe 1 des statuts).

1. Objet

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités d'adhésion de l'Université de Lille au consortium PEC pour l'année 2020.

L'adhésion porte sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Le contrat d'adhésion est renouvelable chaque année.

Au moment de l'adhésion, l'université s'engage à signer et à respecter les statuts (documents joints au contrat) qui précisent les objectifs et le mode de fonctionnement du consortium.

Les articles 2.1 et 2.2 des statuts précisent les conditions de retrait et de défaillance de l'organisme adhérent

2. Contribution financière

Le montant de la cotisation annuelle 2020 a été voté en Conseil d'orientation le 9 octobre 2018. Il est défini en fonction du nombre d'inscriptions pédagogiques (formation initiale et formation continue) pour l'année N-1.

nombre étudiants	Tranches	Cotisation annuelle 2019
0-2000	T0	1500
2000-5000	T1	3000
5000-10000	T2	3750
10000-20000	T3	4500
20000-30000	T4	6000
30000-40000	T5	7500
40000-50000	T6	9000
50000-60000	T7	10500
60000-70000	T8	12000
70000-80000	T9	13500

Le paiement se fera à la signature du contrat et au plus tard le 31/05/2020 par virement bancaire sur le compte de l'UPS :

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	31000	00001001327	88	TPTOULOUSE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1310	0000	0010	0132	788	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE : **UNIVERSITE PAUL SABATIER** AGENT COMPTABLE

- Nombre d'étudiants ou de personnes concernées pour votre établissement : 69147 au 30 juin 2019 source : ODIF – Université de Lille
- Tranche de cotisation : T8
- Montant de la cotisation : 12 000 euros



Fait en 2 exemplaires, le 10/03/20

Pour l'Université Toulouse III-Paul Sabatier

Date :

Nom : **Professeur Jean-Marc BROTO**

Titre : **Président de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier, Université gestionnaire du Consortium PEC**

Signature :

Isabelle LLANTIA - SUHARD

Présidente du Consortium

Signature :

Pour le Consortium PEC

et

L'Université ou l'établissement : **Université de Lille**

Nom : **Jean-Christophe CAMART**

Titre : **Président de l'Université de Lille**

Date : 3/03/2020

Signature :

Consortium PEC

Convention de financement

Pour la réalisation d'une plateforme numérique

PEC

Entre

L'Université Toulouse 3 – Paul Sabatier, gestionnaire du consortium PEC, sise 118 Route de Narbonne, 31062

Toulouse cedex 09 - SIRET n°193 113 842 000 10

Représentée par son Président, le **Professeur Jean-Marc BROTO**

Pour le compte du consortium PEC, représenté par Isabelle LLANTIA-SUHARD, présidente du consortium PEC

Et

L'université ou l'établissement : **Université de Lille**

Sise à : à **42 rue Paul Duez à Lille 59000**

Représenté (e) par : **Jean-Christophe CAMART –Président de l'Université**

Préambule :

Le projet de nouvelle plateforme est issu d'une consultation des régions (en 2017) et a été validé lors du Conseil d'orientation du consortium Pec (en 2018). Outre la nécessité de pérenniser sa base technique, deux grands objectifs sont fixés à ce projet : simplifier l'usage de la plateforme, intégrer des éléments pédagogiques. (Voir annexe 1)

Les universités associées au projet (voir annexe)

« Les parties considèrent que leur collaboration est fondée sur la volonté de coopérer les unes avec les autres, et que cette convention est signée afin de développer une plateforme numérique « Portefeuille d'Expériences et de Compétences » collaborative et partagée par les membres signataires engagés dans ce projet. Chaque membre doit respecter toutes les dispositions de la convention d'appel de fonds et toutes les décisions mises en exécution de celui-ci.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la subvention de l'établissement **Université de Lille** au consortium PEC pour l'année 2020 et l'année 2021.

1. Engagement de l'établissement :

L'établissement partenaire s'engage :

- › A financer à hauteur de sa cotisation annuelle sur les années 2020 et 2021 soit 24000 euros , les moyens nécessaires à la conception et la réalisation de la plateforme « PEC »
- › A verser une fois par an le montant de 12000 euros avant le 30 septembre pour l'année 2020 et avant le 30 avril pour l'année 2021
- › L'université partenaire est également adhérente pour ces deux années au dispositif actuel pour lequel elle a signé en 2020 une convention d'adhésion et verse une cotisation qu'elle renouvellera pour l'année 2021.
- › L'engagement porte sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021
- › L'université engagée ne peut se retirer du projet sur la période 2020 et 2021.
- › Une prolongation de cet engagement au-delà de l'année 2021 se fera en accord avec les universités et après adoption en conseil d'orientation du consortium.

2. Engagement du Consortium :

Le consortium s'engage pour les années 2020 et 2021 à utiliser les fonds versés par l'établissement pour la réalisation d'une plateforme numérique

- › L'université gestionnaire Toulouse III - Paul Sabatier, actuelle porteuse de la gestion du consortium PEC, confiera, au SCUJO-IP de l'université, la gestion de cette subvention.
- › Les règles de fonctionnement financier et budgétaire pour la gestion du projet sont celles établies par l'université gestionnaire.
- › Un bilan de l'utilisation des fonds et de l'avancé de la création de la plateforme seront validés en conseil d'orientation du consortium en fin de chaque année.

3. Conditions financières :

Le montant de la subvention annuelle a été voté en Conseil d'orientation le 9 octobre 2019 et correspond au montant annuel de la cotisation d'adhésion de l'université engagée dans le projet. Elle est définie en fonction du nombre d'inscriptions pédagogiques (formation initiale et formation continue) pour l'année N-1.

nombre étudiants	Tranches	Subvention 2020	Subvention 2021
0-2000	T0	1500	1500
2000-5000	T1	3000	3000
5000-10000	T2	3750	3750
10000-20000	T3	4500	4500
20000-30000	T4	6000	6000
30000-40000	T5	7500	7500
40000-50000	T6	9000	9000
50000-60000	T7	10500	10500
60000-70000	T8	12000	12000
70000-80000	T9	13500	13500

Le paiement se fera par virement bancaire sur le compte de l'université Toulouse III - Paul Sabatier :

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	31000	00001001327	88	TPTOULOUSE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1310	0000	0010	0132	788	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE : **UNIVERSITE PAUL SABATIER** **AGENT COMPTABLE**

- Nombre d'étudiants ou de personnes concernées pour votre établissement : 69147.
- tranche de versement : T8
- Montant de la subvention totale sur les années 2020 2021 : 12000 euros

Fait en 2 exemplaires, le 22-10-2020

Pour l'Université Toulouse III-Paul Sabatier

Date :

Nom : **Professeur Jean-Marc BROTO**
 Titre : **Président de l'Université Toulouse III-
 Paul Sabatier, Université gestionnaire du
 Consortium PEC**

Signature :

Pour le Consortium PEC

Isabelle LLANTIA - SUHARD

Présidente du Consortium

Signature



et

L'Université ou l'établissement : **Université de Lille**

Nom : **Jean-Christophe CAMART**

Titre : **Président de l'Université de Lille**

Date :

Signature :

Annexe universités participantes :

1. Institut national universitaire Jean-François-Champollion
2. Université d'Avignon
3. Université de Bordeaux
4. Université Bordeaux-Montaigne
5. Université de Cergy-Pontoise
6. Université Grenoble Alpes
7. Institut d'études politiques de Grenoble
8. Université de Lille
9. Université de Limoges
10. Université de Montpellier
11. Université Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne
12. Université Paris-VIII
13. Université de Perpignan
14. Université de Rouen Normandie
15. Université de Toulon
16. Université Toulouse - Capitole
17. Université Toulouse - Jean-Jaurès
18. Université Toulouse - Paul Sabatier

En jaune en attente de décision